

Communiqué de presse

Jeudi 7 mai 2020

Faisant suite à son communiqué de presse du lundi 20 avril dernier et à la suite d'une période de consultation, la Croix-Rouge genevoise a pris la décision de renoncer à son service de nounous à domicile à long terme pour se concentrer sur ses missions premières, dont la garde d'enfants en urgence Chaperon Rouge.

La Croix-Rouge genevoise a pris la décision de renoncer à son service de nounous à domicile (« Accompagnantes à domicile ») au 21 août 2020.

Pour rappel :

(éléments déjà partagés dans le communiqué de presse du lundi 20 avril 2020)

L'association concentre ses moyens sur ses missions premières, alors que Pro Juventute Genève développe son service Mary Poppins. Le service Mary Poppins, au cœur de la mission de Pro Juventute Genève, est aujourd'hui déjà cinq fois plus important que le même service de la Croix-Rouge genevoise.

Pour être efficace, le réseau associatif doit être coordonné. La Croix-Rouge genevoise et Pro Juventute Genève sont d'ailleurs membres du Collectif d'associations pour l'action sociale (CAPAS). Ainsi, dans une volonté de cohérence au sein du réseau, Pro Juventute Genève développe l'activité de garde d'enfants à domicile, que la Croix-Rouge genevoise arrête, tandis que la Croix-Rouge genevoise développe ses autres activités.

En définitive, le domaine des gardes d'enfants à domicile à long terme restera sous la responsabilité d'une seule organisation, Pro Juventute Genève, pour qui c'est l'activité principale (175 des 225 collaborateurs-trices de la fondation sont des nounous à domicile) et qui se charge, en collaboration avec l'OrTra, de la formation de toutes les nounous à domicile, y compris celles employées par la Croix-Rouge genevoise.

De son côté, la Croix-Rouge genevoise maintient ses efforts de développement des gardes d'enfants à domicile en urgence, une prestation connue depuis 27 années sous le nom Chaperon Rouge.

Bien qu'une reprise n'est pas envisagée pour des raisons de capacités financières et de ressources humaines, tout est mis œuvre pour maintenir autant que possible une garde d'enfants pour les familles clientes et pour soutenir les collaboratrices (jusqu'à 20 collaboratrices pourraient être recrutées par Pro Juventute et d'autres solutions sont prévues – voir annexe).

La Croix-Rouge genevoise souhaite se concentrer sur le développement des autres prestations de l'association car elles sont au cœur de sa mission de santé et d'intégration sociale pour les personnes vulnérables du canton de Genève.

Dans le domaine de la garde d'enfants, l'objectif de l'association est de développer la prestation Chaperon Rouge, qui répond en urgence aux demandes de personnes en situation difficile.

*Le service des Accompagnantes à domicile de la Croix-Rouge genevoise, qui fermera le 21 août 2020, est une **prestation différente du Chaperon Rouge**.*

Le service des Accompagnantes avait été lancé en 2009 dans le but d'offrir des solutions de garde d'enfants à domicile temporaires (de quelques semaines à quelques mois) pour des situations d'urgence. Dans les faits, les interventions durent plusieurs années et le service est rapidement devenu un doublon du service Mary Poppins, avec une taille bien moindre (cinq fois moins de nounous).

Cette concentration des efforts et des moyens financiers de la Croix-Rouge genevoise est non seulement cohérente avec sa mission mais permettra également de renforcer la pérennité de ses différents programmes, notamment les interventions en urgence du Chaperon Rouge avec lequel la Croix-Rouge genevoise a démontré son expertise, sa réactivité et son professionnalisme depuis 27 années.

La prestation Chaperon Rouge grandit rapidement depuis sa création en 1993 et à plus forte raison depuis quelques années. Les familles ont de plus en plus souvent besoin de solutions d'urgence pour la garde de leurs enfants. Sans le Chaperon Rouge, elles se retrouveraient démunies, dans des situations parfois à haut risque (laisser un enfant seul, parents surmenés, etc.) Il n'existe en effet aucune autre solution similaire dans le canton à des tarifs abordables.

Les familles bénéficiaires du Chaperon Rouge, que la Croix-Rouge genevoise souhaite développer, sont souvent vulnérables. Par exemple les familles monoparentales sont trois fois plus représentées parmi les familles qui font appel au Chaperon Rouge que dans la population.

Si la période de consultation est arrivée à son terme, la Croix-Rouge genevoise poursuit toutefois activement les discussions et les recherches de solutions en collaboration avec les partenaires sociaux (collaboratrices, Commission du personnel, Commission paritaire), dans le but de minimiser autant que possible l'impact des licenciements.

Lors de la période de consultation, en plus des éléments du plan social partagé au début de celle-ci (voir annexe dont plusieurs éléments ont déjà été annoncés dans le communiqué de presse du 20 avril 2020), plusieurs nouvelles pistes de solutions ont été imaginées et sont en cours d'analyse.

Elles concernent notamment :

- la question des personnes proches de la retraite (des retraites anticipées pourraient être souhaitées par les collaboratrices concernées ; des solutions sont à l'étude pour permettre des déplacements au sein d'autres services de la Croix-Rouge genevoise) ;
- la question des personnes en arrêt maladie ou accident de longue durée (pour qui la période de protection s'applique, ainsi que l'assurance perte de gain maladie d'une durée de deux ans) ;
- le soutien aux collaboratrices dans le cadre de leurs démarches de postulation, notamment auprès de Pro Juventute Genève qui s'est engagée à rencontrer toutes les candidates et à en recruter jusqu'à 20 ;
- l'aide apportée pour les candidatures à la formation Auxiliaire de santé Croix-Rouge (entièrement gratuite pour les collaboratrices intéressées grâce aux chèques de formation et au soutien d'une fondation), qui offre des perspectives d'emploi notamment dans les établissements médico-sociaux.

Les différentes pistes de solutions continueront d'être analysées en coopération avec les partenaires sociaux et seront mises en place dans la mesure du possible au cours des semaines à venir.

La Croix-Rouge genevoise exprime ses plus vifs remerciements et toute sa reconnaissance aux collaboratrices qui se sont occupées avec dévouement et ont participé au développement et au bien-être des enfants avec humanité et professionnalisme pendant dix années. Elle remercie également les familles qui ont accordé leur confiance aux Accompagnantes de la Croix-Rouge genevoise.

La décision de fermeture est prise mais le soutien aux collaboratrices et aux familles sera poursuivi tout au long du processus de ce changement important pour la cohérence du réseau et pour l'accomplissement de la mission de la Croix-Rouge genevoise auprès des personnes vulnérables dans le canton.

Contact médias

Stéphanie Lambert, Directrice générale de la Croix-Rouge genevoise, tél. 076 616 66 59, courriel : s.lambert@croix-rouge-ge.ch ; site web de l'association : www.croix-rouge-ge.ch

Annexe

En partie déjà partagée avec le communiqué de presse du 20 avril 2020

Éléments nouveaux : [en bleu et souligné](#)

La Croix-Rouge genevoise prend les dispositions nécessaires pour minimiser autant que possible l'impact de la fermeture du service d'accompagnement à domicile pour les familles clientes et les 33 collaboratrices concernées.

La Croix-Rouge genevoise a prévu plusieurs solutions, [d'autres pistes sont en cours d'analyse](#) :

- La Croix-Rouge genevoise et la Fondation Pro Juventute Genève se sont accordées sur la solution suivante : **Pro Juventute Genève s'est engagée à répondre dans la mesure du possible et en priorité aux demandes des familles clientes de la Croix-Rouge genevoise afin de leur proposer une garde dès la rentrée** (lundi 24 août 2020).
- La Croix-Rouge genevoise soutiendra les familles clientes et les collaboratrices qui le souhaitent pour un recrutement par les familles, en fournissant des informations sur les aspects administratifs.
- La Croix-Rouge genevoise fera preuve de souplesse pour les familles qui souhaiteraient terminer leur contrat à une date précise antérieure au 21 août 2020.
- **Pro Juventute Genève s'est engagée à rencontrer les collaboratrices Accompagnantes à domicile de la Croix-Rouge genevoise qui souhaiteraient postuler pour en recruter jusqu'à 20.** [Le service Ressources humaines de la Croix-Rouge genevoise apportera si souhaité son aide aux Accompagnantes dans la préparation de leur dossier de postulation. Les certificats de travail intermédiaires seront fournis au plus tard pour le 15 mai 2020.](#)
- [Deux rencontres par visioconférence se sont tenues entre les membres de la Direction, les Ressources humaines et la Commission du Personnel. Toutes les situations sont discutées et plusieurs pistes de solutions ont été imaginées et sont en cours d'analyse. D'autres rencontres se tiendront encore dans les semaines à venir pour continuer ce travail collaboratif de recherche de solutions adaptées à chaque collaboratrice.](#)
- [Des échanges individuels ont eu lieu avec chacune des 33 collaboratrices concernées au cours des quelques jours qui ont suivi l'annonce de projet de renoncer au service par visioconférence \(annonce du 20 avril 2020\). Chaque situation individuelle est considérée attentivement et des solutions sont recherchées de manière spécifique et adaptée aux situations personnelles.](#)
- La Croix-Rouge genevoise continuera de proposer aux Accompagnantes à domicile, comme elle le fait déjà, la formation d'Auxiliaire de santé Croix-Rouge, entièrement financée grâce aux chèques annuels de formation et à la contribution d'une fondation. Cette formation grand public, soutenue par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et d'une durée de deux mois, aboutit à un certificat reconnu au niveau national et offre des débouchés professionnels dans le soutien aux personnes âgées et en situation de handicap. Dans le canton de Genève, l'employabilité des Auxiliaires de santé Croix-Rouge est particulièrement importante dans les établissements médico-sociaux. À ce jour, une Accompagnante a récemment terminé la formation avec succès, une autre

Accompagnante la suit actuellement et cinq autres ont déjà fait part de leur intérêt à la suivre, dont une personne qui était déjà inscrite.

- La Croix-Rouge genevoise garantit bien entendu (obligation légale) le non-licenciement des collaboratrices qui seraient en incapacité de travail pour raison de maladie ou d'accident au 31 août 2020, dans la limite de la durée légale de protection.
- Tous les partenaires de la Croix-Rouge genevoise seront contactés prochainement pour trouver autant que possible des solutions d'emploi.
- La Croix-Rouge genevoise est en cours de recherche de solutions pour des possibles déplacements à l'interne.
- Le service Ressources humaines de la Croix-Rouge genevoise se tiendra à disposition des collaboratrices proches de la retraite et qui le souhaitent pour les aider dans leur analyse d'une possible retraite anticipée. En cas d'intérêt, le service Ressources Humaines de la Croix-Rouge genevoise pourrait les soutenir pour comprendre l'impact financier d'une telle décision et cas échéant les accompagner dans les démarches administratives. A ce jour, neuf collaboratrices pourraient être concernées.